

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance spéciale du conseil de la municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 1<sup>er</sup> août 2013, à 19 h.

Présences :

M<sup>mes</sup> Louisa Gobeil  
  
MM Marcel Caron  
Jean-Marie Depont  
Ghislain Godbout

Absences :

M<sup>mes</sup> Carolle Hamel  
Sylvie Hénault-Marcil  
  
M. Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 185-13**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par le conseiller Ghislain Godbout et résolu à l'unanimité ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 1. Sera « Lecture et adoption de l'ordre du jour; »  
Le point 2. Sera « Adoption du règlement d'emprunt 277;»  
Le point 3. Sera « Levée et fermeture de la séance »

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement d'emprunt 277
3. Levée et fermeture de la séance

**Résolution 186-13**

**Adoption du règlement 277 abrogeant le règlement 274, décrétant une dépense de 336 594\$ et un emprunt de 278 969\$, pour la mise en forme finale et la pose d'un traitement de surface double dans les rangs 4 et 5 Est et Ouest**

**Attendu que**

l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 31 juillet 2013 ;

**Attendu que** le règlement 274 a été adopté par le conseil municipal à la séance tenue le 3 juin 2013 ;

**Attendu que** le règlement 274 n'a jamais été publié ;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Palmarolle adopte le règlement 277 intitulé : *Règlement abrogeant le règlement 274, décrétant une dépense de 336 594 \$ et un emprunt de 278 969 \$, pour la mise en forme finale et la pose d'un traitement de surface double dans les rangs 4 et 5 Est et Ouest.*

**Résolution n° 187-13**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la séance soit levée.

Le président d'assemblée,

Le secrétaire d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Gaétan Côté  
Directeur général, secrétaire-trésorier